

ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN COLLÈGE

Ne rien se laisser imposer !

M
E
S

D
R
O
I
T
S

Le LSU n'impose aucune modalité d'évaluation que les enseignants devraient respecter : il relève toujours de la liberté pédagogique de l'enseignant de choisir le mode d'évaluation de ses élèves.

Les compétences contenues ou ajoutées sur Pronote (ou sur tout autre logiciel tiers utilisé par les établissements) le sont par décision des chefs d'établissement : **elles n'ont rien d'officiel et bien souvent ne correspondent même pas aux domaines concernés par le bilan de fin de cycle.** Il s'agit d'une réminiscence du précédent socle commun (LPC) qui n'a plus aucune valeur !

LES CLASSES SANS NOTE

Le LSU \neq la suppression des notes et des moyennes, aucun texte n'impose des classes sans note : rien ne doit et ne peut vous être imposé !

M
O
N

LES ÉVALUATIONS PAR COMPÉTENCES

Le LSU \neq évaluation par compétences, aucun texte n'impose l'évaluation ou la validation de compétences transversales : rien ne doit et ne peut vous être imposé ! Les enseignants évaluent leurs élèves dans leur discipline (connaissances et compétences) selon leur programme disciplinaire, et des modes d'évaluation qu'ils choisissent.

M
E
T
I
E
R



Si vous êtes empêchés d'évaluer ou de rendre compte de l'évaluation vos élèves selon les modalités que vous avez choisies, cela doit être dénoncé de manière la plus collective possible : CA, courrier au Recteur et au DASEN.

Pour en savoir plus :

<https://www.snes.edu/Nos-obligations-de-service,23476.html>

<http://www.lille.snes.edu/spip.php?article3467>